

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°16 Arrêté désignant M. Dragonne pour exercer les fonctions de président du tribunal supérieur d'appel.

n°16

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 octobre 1929

Numéro JO
n° 395 du 31/10/1929

Date du numéro
31 octobre 1929

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'article 54, paragraphe 3, du décret du 22 août 1928

Vu notre décision n° 411 du 13 juillet 1929

Sur la proposition du procureur de la République, chef du Service judiciaire,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^o. — M. Bargone (Joseph), président du tribunal de première instance de Djibouti, remplira par intérim les fonctions de président du tribunal supérieur d'appel de la Côte française des Somalis, en remplacement de M. Jourdain, précédemment désigné à ces fonctions par délibération dudit tribunal supérieur d'appel, en date de 8 juillet 1929.

Art. 2

— Préalablement à son installation, M. Bargone prêterà, devant le tribunal supérieur d'appel, le serment prescrit par la loi.

Art. 5

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie,

g.cochard